

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Catherine Baud*

Date de dépôt : 22 février 2012

Interpellation urgente écrite **L'hiver: la saison des hélicoptères?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La saison de ski bat son plein dans les Alpes et les vols d'hélicoptères ont repris de plus belle comme chaque hiver entre l'aéroport et les stations, tous les week-ends, mais aussi pendant la semaine.

En 2008, la motion 1816 invitait le Conseil d'Etat «à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter le dispositif mis en place par les autorités aéroportuaires et pour faire diminuer la fréquence des vols de plaisance des hélicoptères en provenance ou à destination de l'aéroport de Genève».

Dans la réponse du Conseil d'Etat, en date du 24 juin 2010, il était fait mention de dix mesures pour l'hiver 2007/2008. Or celles-ci ont été restreintes par un recours auprès du tribunal administratif fédéral, puisque les compétences de l'AIG sont limitées par le droit fédéral en dehors de la zone de contrôle stricte de l'aéroport.

Compte tenu de cette limitation, le Conseil d'Etat concluait en 2010 de la manière suivante: «le Conseil d'Etat et l'AIG poursuivent, en lien avec l'OFAC et Skyguide, la négociation avec les sociétés exploitantes d'hélicoptères. Le but de ces négociations est de mettre en place des mesures prenant en compte les attentes légitimes de toutes les parties.».

Les observations réalisées par l'aéroport montrent que les rotations ont été en augmentation en 2010, et les observations très empiriques, mais néanmoins tout à fait fiables des riverains arrivent à la même conclusion: «on n'a pas entendu le Conseil d'Etat sur ce sujet depuis la réponse à cette motion; sans doute le bruit des hélicoptères l'empêchait-il de se faire entendre...». Il serait toutefois opportun de savoir où en sont ces négociations.

Ma question est donc la suivante: le Conseil d'Etat peut-il présenter les résultats de ces négociations évoqués dans la réponse à la motion 1816?